

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 juillet 2024

Délibération n° CP-2024-3438

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Plan piéton - Travaux d'aménagement de voirie pour la création de passages piétons sécurisés aux intersections entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Simone Iff et entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Etienne Jayet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

Commission permanente du 8 juillet 2024**Délibération n° CP-2024-3438**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Plan piéton - Travaux d'aménagement de voirie pour la création de passages piétons sécurisés aux intersections entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Simone Iff et entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Etienne Jayet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole souhaite améliorer la qualité et le confort des cheminements piétons dans la perspective de construire une métropole apaisée et 100 % marchable. Il est nécessaire de redonner sa juste place à la mobilité piétonne en amplifiant cette politique publique par le biais de budgets dédiés.

Une enquête, réalisée fin 2021 auprès des habitants de la Métropole, a permis d'identifier les axes prioritaires sur lesquels il est nécessaire d'améliorer le confort et la sécurité du piéton, à savoir :

- les itinéraires vers les établissements scolaires,
- l'accès aux lieux fréquentés par les personnes fragiles ou âgées, l'accès aux établissements de santé,
- les traversées de grands axes de circulation,
- l'accès aux arrêts de transports collectifs,
- les itinéraires vers les lieux de promenade ou de verdure,
- les accès aux services publics, établissements sportifs et culturels, lieux accueillant du public régulièrement,
- les itinéraires vers les commerces de proximité.

Pour répondre à ces objectifs, un travail de recensement et de priorisation des opérations d'aménagement pour la création et le renforcement des cheminements piétons à l'échelle métropolitaine est en cours de réalisation. Il se traduit par des demandes d'individualisations d'autorisation de programme en vue de permettre la réalisation de ces aménagements, conformément aux engagements pour une métropole cyclable et apaisée, par le développement des infrastructures dédiées à la marche à pied, au titre de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, approuvée par le Conseil de la Métropole du 25 janvier 2021.

Les travaux d'aménagement de voirie pour la création de passages piétons aux intersections entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Simone Iff et entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Etienne Jayet à Lyon 7ème répondent aux objectifs poursuivis.

Ils permettront, en effet, d'améliorer le confort et la sécurité des cheminements piétons au droit de la nouvelle école de commerce et de management EMLyon Business School.

II - Projet

L'école de commerce et de management EMLyon Business School a construit son nouveau bâtiment au 148 avenue Jean Jaurès, au cœur du quartier de Gerland, sur le site des anciennes usines Nexans à Lyon 7ème.

Ce nouveau site va accueillir jusqu'à 7 800 personnes dès la rentrée 2024.

Les intersections entre l'avenue Jean Jaurès et les rues Simone Iff et Etienne Jayet qui sont connectées au parvis de l'école, ne sont pas équipées de passages piétons.

Le projet a donc pour objectif de créer des cheminements piétons sécurisés par l'aménagement de plateaux ralentisseurs permettant de traverser l'avenue Jean Jaurès.

Il consiste plus précisément à :

- aménager un plateau ralentisseur sur le carrefour avenue Jean Jaurès / rue Simone Iff,
- aménager un plateau ralentisseur sur le carrefour avenue Jean Jaurès / rue Etienne Jayet.

III - Coût

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à environ 300 000 € TTC.

La Ville de Lyon accepte de prioriser, dans le cadre des opérations globalisées de proximité 2024 et 2025, le financement d'une part du montant estimé de l'opération, soit 150 000 € TTC, au titre de son budget de proximité Fonds d'initiative communale.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, pour la réalisation de travaux d'aménagement de voirie pour la création de passages piétons sécurisés aux intersections entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Simone Iff et entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Etienne Jayet à Lyon 7ème ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation de travaux d'aménagement de voirie pour la création de passages piétons sécurisés aux intersections entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Simone Iff et entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Etienne Jayet à Lyon 7ème.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, entretien et aménagement de voirie pour un montant de 150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 150 000 € en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 0P09O9724.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 353 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20240708-324697-DE-1-1
Date de télétransmission : 9 juillet 2024
Date de réception préfecture : 9 juillet 2024